

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_36

~~~~~

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), FAVRE-VICTOIRE Nicolas*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste complète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de **trois** délégués et de **trois** suppléants.

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**1. Élection des délégués**

*Sont candidats : MARTIN Françoise, TUPIN-BRON Jean, FAVRE-VICTOIRE Jean-François.*

Résultats des votes :

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents et représentés :                          | 14 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
| Nombre de votants :                                                      | 14 |
| Nombre de bulletins nuls                                                 | 0  |
| Nombre de bulletins blancs                                               | 0  |
| Suffrages exprimés                                                       | 14 |
| Majorité absolue                                                         | 8  |

Ont obtenu

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| – MARTIN Françoise             | 14 voix |
| – TUPIN-BRON Jean              | 14 voix |
| – FAVRE-VICTOIRE Jean-François | 14 voix |

Sont élus délégués au premier tour : MARTIN Françoise, TUPIN-BRON Jean, FAVRE-VICTOIRE Jean-François lesquels ont déclaré accepter leur mandat.

**2. Élection des suppléants**

*Sont candidats : CIER Gael, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien*

Résultats des votes :

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents et représentés :                          | 14 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0  |
| Nombre de votants :                                                      | 14 |
| Nombre de bulletins nuls                                                 | 0  |
| Nombre de bulletins blancs                                               | 0  |
| Suffrages exprimés                                                       | 14 |
| Majorité absolue                                                         | 8  |

Ont obtenu

|                    |         |
|--------------------|---------|
| – CIER Gael        | 14 voix |
| – MICHOUX Jonathan | 14 voix |
| – MOTTIEZ Adrien   | 14 voix |

Sont élus suppléants au premier tour : CIER Gael, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien lesquels ont déclaré accepter leur mandat.

Après avoir procédé au vote, Monsieur le Maire proclame les résultats :

**SONT ELUS DELEGUES** : MARTIN Françoise, TUPIN-BRON Jean, FAVRE-VICTOIRE Jean-François.

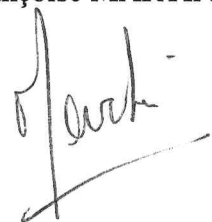
**SONT ELUS SUPPLEANTS** : CIER Gael, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

  
The stamp is circular with a blue border. It contains the text "MAIRIE de VACHERES" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" in the center, and "74 Hte-Savoie" at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall.

La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise Martin".

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*